

Monsieur le Président, Monsieur Le Commissaire,

À titre de copropriétaire et dirigeant de la Ferme 5 Étoiles , organisme touristique opérant sur quatre saisons, je désire vous exprimer mon regard en ce qui concerne ce frein de développement économique que se veulent les traversiers Tadoussac, Baie-Sainte Catherine. Pour n'en citer que quelques-unes : barrière d'accès croissant face à tous les retards liés aux files d'attente, - à la non-protection climatique (pluies, tempête de neige...) des usagés en motos, motoneiges qui doivent maintenir la file d'attente, - à tous les soucis environnementaux définis ci-dessous....

- 1) Influence sur l'environnement et la qualité de vie : Curieusement, on semble mettre l'emphase sur la protection des espèces en oubliant justement celles des usagés et résidant de la Côte-Nord, dont la population des villes et villages ne cessent de décroître depuis les quinze dernières années. Les effets de l'attente des traversiers peuvent se décrire de la part de tous les entrepreneurs liés au développement économique. La fiabilité de ce service vs l'accroissement des usagés est constamment mise à l'épreuve (bris des bateaux, glaces, grèves, longues heures d'attentes imprévues,...) nous obligent continuellement à un détournement via la route 172 nord et donc une prolongation accrue de plus de cent kilomètres. Que dire de la pollution par le bruit des lourds fardiers et autos débarquant à la file et qui passeront à cent dix véhicules avec l'arrivée des nouveaux traversiers. Comment ignorer la pollution à effet de serre de ces files d'automobiles en attentes parfois des heures et dont les moteurs doivent tourner même au froid ou à la chaleur (climatisation) et ce, même durant la durée de la traversée. Finalement:: Comment ne pas considérer ces soucis relevés à la récente avis scientifique 2013/076 de Parcs et Océans Canada mettant en cause le trafic maritimes comme l'un des trois éléments possibles mettant en péril le béluga. On y cite que juillet-août correspondent à la période de mise bas et que l'embouchure du Saguenay constitue L'UNIQUE ZONE DE TRANSFERT DES BÉLUGAS ENTRANT ET SORTANT DE LA RIVIÈRE qui se veut LA ZONE OÙ LE TRAFIC MARITIMES EST LE PLUS INTENSE. Comment ne pas alors considérer ce trafic continu des deux grands traversiers qui coupent l'accès dès l'entrée entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine, comme étant un danger de premier ordre à la survie du béluga du St-Laurent?

2- Comment répondre oui à cette construction d'un duc-d'Albe et la venue de nouveaux traversiers à partir des constatations en 1?

- 2) Comment améliorer le projet? : La réponse de la CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE SAGUENAY n'a nul autre alternative en considération des problématiques soulevées et de ce besoin requis du désenclavement de la Côte-Nord lié à l'exploitation rentable de toutes ses richesses économiques.

- 3) Option proposée à la solution : À vous de juger. Quant à mes consultations à tous les niveaux économiques moyen et long terme, ce qui est proposé se veut un « pansement » ne freinant en rien le développement harmonieux et soucieux de notre environnement.
- 4) Éléments qui doivent être modifiés : La mise en tutelle du projet ou sinon, son acceptation à très court conditionnelle à cette construction inévitable et requise du pont dans les meilleurs délais.
- 5) Autres suggestions : Je pourrais citer encore une foule de considérant en opposition à la présente consultation (annulations réservations touristiques de dernières minutes, danger d'entrée dans le Saguenay par les nombreux kayakistes soucieux de l'environnement et des espèces, danger de dépassement des lourds fardiers qui se trouvent à la file après déchargement des traversiers....). À vous de juger le tout....
- 6) Position face l'autorisation du projet : NON. NON. NON. À LA SEULE CONDITION QUE CELLE SOULEVÉE EN 7.

Merci de votre écoute.

Fin du document